



Procès-verbal de la
Séance plénière du Conseil général

Mardi 13 décembre 2022 à 19h30

Lieu : Salle de la Morge, Châteauneuf
Présences : 25 conseillers généraux (voir liste) / 9 conseillers communaux
Excusés : Asanovic Albert, Bitschnau Elizabeth, Monod Charlotte, Roh Chloé
Absent : Fournier Sébastien

M. Jean-Daniel Vergères ouvre la séance à 19h30. Il salue l'Assemblée et passe à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022.
3. Composition du Conseil général : nomination d'un nouveau membre.
4. Budget 2023 de la Municipalité :
 - 2.1) Examen du budget 2022 de la Municipalité.
 - 2.2) Rapport de la COGES.
 - 2.3) Approbation du budget 2023 de la Municipalité.
5. Revenus fiscaux / indexation et coefficient.
6. Réponse à la question : Mobilité douce.
7. Réponse à la question : Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.
8. Informations de la Municipalité et bilan de mi législature.
9. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Composition du Conseil général : nomination d'un nouveau membre

M. David Rey a été nommé, par l'Exécutif communal, en qualité de Conseiller général en remplacement de M. Anaël Joly, démissionnaire. M. David Rey habite Conthey et occupe un poste d'enseignant au CO Derborence.

4. Budget 2023 de la Municipalité

M. Christophe Germanier, en préambule au budget, présente la planification financière s'étalant sur les années 2023 à 2028.



Il indique la manière dont est conçue cette planification, à savoir :

- Progression actuelle des charges de personnel et des biens et services : 1.5% / an.
- Charges financières adaptées en fonction des intérêts effectifs.
- Progression actuelle des charges de transfert : environ CHF 100'000 / an.
- Progression actuelle des revenus fiscaux : 2% / an.
- Estimation des taxes encaissées en fonction de l'évolution de la réglementation.

Il précise que l'objectif est d'atteindre une marge d'autofinancement minimale de 4 mios. Les investissements sont ensuite planifiés en fonction des besoins. Il relève également la progression importante des amortissements, en lien avec les investissements également importants. La planification est actualisée année après année.

Examen du budget 2023 de la Municipalité et rapport de la COGES

Mme Kathleen Rossier et Mme Angela Arce présentent le rapport de la COGES. Le budget 2023 de la Municipalité se décline ainsi :

	Comptes de résultats	Charges	Revenus	Remarques mentionnées par la COGES
0	Administration générale	5 149 100.00	368 150.00	022.3158.01 Services informatiques
1	Ordre et sécurité, défense	2 480 300.00	745 440.00	122.3632.01 Participation SOC 140.3130.01 Géoinformation
2	Formation	7 904 230.00	338 470.00	212.3130.20 Informatique
3	Culture, sports et loisirs, église	3 832 910.00	603 000.00	329.3636.10 Soutien aux projets culturels 342.3141.01 Entretien des chemins pédestres 350.3632.01 Contributions aux paroisses
4	Santé	1 873 830.00	0.00	421.3632.01 Participation au CMS
5	Prévoyance sociale	6 713 560.00	1 937 900.00	544 Animation socio culturelle Conth'act 545.3158.01 Services informatiques
6	Trafic et télécommunications	4 536 950.00	316 000.00	615.3130.05 Mobilité douce
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	6 957 050.00	6 008 550.00	720.3143.01 Entretien des canalisations 750.3611.01 Protection contre les incendies de forêt 790.3132.05 Honoraires (études)
8	Economie publique	1 256 580.00	1 577 160.00	871.4250.01 Energie microcentrales 871.4250.05 Energie Lizerne et Morge
9	Finances et impôts	891 550.00	28 051 680.00	Aucune
	Total	41 596 060.00	39 946 350.00	
	Excédent de charges		1 649 710.00	



	Comptes d'investissement	Dépenses	Recettes	Remarques mentionnées par la COGES
0	Administration générale	130 000.00	0.00	Aucune
1	Ordre et sécurité, défense	125 000.00	28 000.00	150.5060.05 Bornes hydrantes
2	Formation	370 000.00	40 000.00	Aucune
3	Culture, sports et loisirs, église	665 000.00	0.00	322.5060.01 Equipement
4	Santé	0.00	0.00	Aucune
5	Prévoyance sociale	500 000.00	0.00	Aucune
6	Trafic et télécommunications	4 742 700.00	448 200.00	615.2010.25 Mobilité douce aménagement
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	8 930 000.00	4 621 400.00	710.5030.01 Installations d'eau potable 710.5290.20 Zone de protection des sources 745.5030.01 Dangers naturels infrastructures 750.5020.01 Réserve naturelle de Derborence 790.5000.01 Expropriation et achats de terrain
8	Economie publique	370 000.00	102 000.00	871.5030.01 Micro-centrales
9	Finances et impôts	0.00	0.00	Aucune
	Total	15 832 700.00	5 239 600.00	
	Excédent de dépenses		10 593 100.00	

Mme Kathleen Rossier Moll précise que la COGES a également prêté attention aux implications budgétaires de la gestion des énergies renouvelables. La COGES souhaiterait que les actions en ce sens soient mieux coordonnées et mieux planifiées.

Mme Kathleen Rossier Moll explique que la COGES s'est également penchée sur l'indexation. Après analyse, la COGES partage l'avis de l'Exécutif communal de ne pas adapter le taux d'indexation pour atténuer la progression à froid et de le maintenir à son niveau actuel. Cette décision est jugée légitime de part le faible impact sur les impôts prélevés et les besoins financiers de la commune.

Approbation du budget 2022 de la Municipalité

M. Frank Philippossian relève que les membres de l'Alliance communale sont conscients de la situation économique et des difficultés que peuvent rencontrer les ménages à bas revenus. Il incite donc le Législatif à être attentif aux développements futurs. Ceci notamment afin d'adapter le taux d'indexation de façon graduelle si la situation inflationniste devait perdurer.

Le budget 2023 de la Municipalité est accepté à la majorité des membres présents. Une abstention est observée.

M. Christophe Germanier remercie le Conseil général pour sa confiance et, pour montrer l'évolution des besoins dans le temps, tire un parallèle avec le budget 2013. L'évolution des charges est de 50% alors que l'évolution des revenus est de 37%, preuve de la vitalité de la Municipalité. M. Christophe Germanier tient à rassurer l'auditoire en précisant que la tendance est à la stabilisation des charges.



5. Revenus fiscaux / indexation et coefficient

Ce point a été traité sous le point 4.

Le barème d'indexation est maintenu à 160% par la majorité des Conseillers généraux. Une abstention est observée.

6. Réponse à la question : Mobilité douce

La réponse écrite à cette question a été fournie aux conseillers généraux.

M. Damien Fumeaux relève une incohérence entre l'article cité dans la réponse de l'Exécutif (Art. 10 de la loi sur l'instruction publique (RS/VS 400.100) du 13.01.1988 (état 01.08.2021)) qui semble correspondre à l'article 12 de la même loi disponible sur le recueil informatisé de l'Etat du Valais. Les précisions nécessaires seront données lors de la prochaine séance, notamment les références à une éventuelle ordonnance.

En réponse à une question de Mme Emilie Dessimoz, il est précisé que les demandes sont traitées avec bon sens, par exemple lorsqu'un enfant doit exceptionnellement prendre le car pour être gardé par un tiers.

7. Réponse à la question : Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

La réponse écrite à cette question a été fournie aux conseillers généraux.

M. Gérald Nanchen, dans sa prise de parole, estime que la subvention pour l'achat de vélos électriques qui émane d'un postulat n'est pas liée aux subventions éventuellement allouées dans le cadre de mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

M. Philippe Germanier rappelle que le service en charge des énergies n'a pas les ressources nécessaires actuellement pour l'élaboration de ce Règlement. Cette lacune sera comblée en 2023, suite à l'adoption du budget.

8. Information de la Municipalité et bilan de mi législature

Chaque Conseiller communal présente son bilan de mi-législature, dont les principaux éléments figurent ci-après :

Gautier Moulin : Finances et Economie :

- Révision du processus d'élaboration budgétaire.
- Planification réaliste des investissements.
- Implémentation d'un outil d'aide à la mise en œuvre des investissements.
- Travail sur la fiscalité des personnes morales.
- Elaboration de directives détaillées concernant le contrôle interne.
- Adaptation, révision des taxes communales (Règlements) et des émoluments administratifs.
- Révision et adaptation des valeurs locatives.
- Réflexion sur le développement de la zone commerciale.



Claudine Fumeaux : Formation et Jeunesse :

- Mise en place d'une nouvelle gouvernance pour les structures d'accueil.
- Mise en place du portail « MonPortail ».
- Etablissement d'une nouvelle tarification.
- Gestion du personnel (absences durant le COVID, rotation importante).
- Accueil d'un nouveau directeur des écoles.
- Participation au réseau Ecole21.
- Participation à la gestion du CO Derborence (projet d'agrandissement, mise aux normes sécuritaires, projet de cantine).

Gérald Bianco : Sécurité :

- Gestion des 4 agents de la police municipale.
- Renforcement des liens entre la police municipale et la police cantonale.
- Participation à la commission intercommunale (gestion des services de piquets).
- Coordination du corps de sapeurs-pompiers.
- Participation à l'audit du service par la COGES.
- Réflexions sur la sécurité énergétique de la commune de Conthey.

Corinne Roh : Population – Santé – Social :

- Gestion de l'animation socio-culturelle et mise en place d'une nouvelle équipe pour Cont'Act.
- Renouvellement du label commune en santé.
- Collaboration au CMSR.
- Participation au recrutement des bénévoles pour la livraison des repas aux aînés.
- Implémentation du programme « Arriver et bien-vivre à Conthey ».

Régis Evéquo : Bâtiments – Constructions :

- Mise en place d'un nouveau directeur technique et d'une nouvelle directrice des travaux.
- Incitation à la formation continue.
- Réflexion sur l'intégration des bâtiments en zone vieux-village.
- Préparation de la mise en place du programme e-constructions.
- Suivi des projets Centre des Pinèdes, crèche nurserie et CAD maison de commune.

Nathalie Franzé : Culture – Tourisme – Sport :

- Organisation d'ateliers participatifs sur la gestion du site de la Tour Lombarde.
- Décision de sous-traiter la gestion du caveau de la Tour Lombarde.
- Projection de films en plein air.
- Rénovation des panneaux du sentier viticole.
- Pose de plusieurs bornes de recharges pour vélos électriques.
- Révision du Règlement sur les taxes de séjour (SD).
- Organisation de diverses manifestations culturelles.



Dany Jollien : Infrastructures et Equipements :

- Poursuite du projet de maintien du vignoble en terrasses.
- Demande d'une étude sur l'irrigation.
- Réflexion autour d'un projet de PDR (Plan Directeur Régional).
- Investissements pour le service forestier.
- Développement des travaux pour tiers par le service forestier.
- Développement du projet autour de la future déchetterie de Collombé.
- Suivi du projet « Revitalisation de la Morge ».
- Planification de la pose des compteurs d'eau.

Philippe Germanier : Territoire et Environnement :

- Participation au projet « Ecoliers au cœur de la transition énergétique ».
- Suivi des travaux de réfection de la STEP (2^{ème} phase).
- Planification de la révision du RCCZ/PAZ.
- Suivi du projet « Gastro vert ».
- Réflexions sur la circulation en plaine.

Christophe Germanier : Administration générale et Thématiques :

- Poursuite des objectifs de l'administration en réponses aux besoins des citoyens.
- Réflexions sur l'amélioration de la communication (nouveau site).
- Implémentation du concept « AdmiNéo ».
- Promotion de la formation continue.
- Développement de projet en lien avec la GED et l'archivage des données et documents.

Répondant à une question de M. Stéphane Marquis, M. Philippe Germanier indique que des discussions sont en cours avec les communes voisines concernant un éventuel partage des ressources en lien avec le délégué à l'énergie.

M. José Benitez se demande s'il est judicieux de mener une étude sur la T9 alors que le rond-point à la sortie de Conthey est en construction. Il est répondu que les données ont été collectées préalablement. L'objectif étant toujours de dévier le trafic au sud.

M. José Benitez relève également que le système de communication en cas de crise n'est pas optimal. L'Exécutif en est conscient et travaille sur le sujet.

A la suite de cette présentation, M. Julien Fournier demande ce qui va être entrepris concrètement en lien avec un éventuel remerciement parcellaire. La réponse sera donnée ultérieurement.

M. Christophe Germanier communique les informations suivantes touchant la Municipalité.

- Révision RCCZ – PAZ : La révision du RCCZ – PAZ est prévue pour 2024. Des mandats ont été attribués aux bureaux Repetti Sàrl (Etude Nature & Paysage) et Silvaplus SA (Agriculture & Forêt). Il est également précisé qu'un atelier participatif sera mis sur pied.
- Zone de protection des sources (zone karstique) : Conthey est une des premières communes à avoir homologué ces zones.
- Glarey : M. Christophe Germanier informe que la région de My est toujours prétéritée en raison de la pollution de la source de Glarey. Une nouvelle sonde a été commandée et devrait résoudre la situation. La source de pollution demeure inconnue, la quantité d'hydrocarbure alors présente est estimée entre cinq et dix litres.



- Révision des valeurs locatives : Comme déjà précisé, les valeurs locatives vont être revues. La table actualisée sera mise à disposition des citoyens.
- Salage des routes : Il est rappelé que les routes de plaine ne sont plus salées depuis plusieurs années pour des raisons économiques et écologiques.
- Agglo Valais Central : L'agglo Valais Central a établi sa stratégie 2022-2025. Cette dernière est disponible en ligne.
- En réponse à la question de M. Daniel Gyger concernant le rachat de l'énergie photovoltaïque par OIKEN SA et la date de relevé des compteurs, il est dit que :
 - o Le tarif de rachat du kWh solaire n'est pas calculé proportionnellement au prix du kWh du réseau, mais en tenant compte de plusieurs paramètres décrits par M. Christophe Germanier.
 - o Relevés des compteurs : Il est rappelé que le calcul est fait sur 360 jours et qu'une répartition est faite prorata temporis sur les années concernées. Il est impossible pour OIKEN SA d'exécuter tous les relevés au 31.12 (110'000 clients).
- Vœux de la Municipalité : Les vœux de la Municipalité auront lieu le vendredi 13 janvier 2023.

9. Divers

Aucune prise de parole n'est requise.

M. Jean-Daniel Vergères adresse ses meilleurs vœux à l'auditoire pour les fêtes de fin d'année et clôt la séance.

- Annexes** :
- Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022.
 - Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022.
 - Message de l'administration en lien avec le budget 2023 et les revenus fiscaux.
 - Budget 2023 de la Municipalité.
 - Planification financière 2023-2028.
 - Rapport de la commission de gestion.
 - Réponse à la question : Mobilité douce.
 - Réponse à la question : Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.
 - Stratégie 2022-2025 de l'Agglo Valais central.

Conthey, le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil général


Jean-Daniel Vergères

Le secrétaire du Conseil général


Josué Coudray